



4/ Mesures spécifiques dans le cadre de la situation sanitaire Covid-19

Covid-19 et projets Erasmus+



Quelles sont les solutions possibles pour mettre en œuvre votre projet Erasmus+ malgré la situation sanitaire actuelle?

1. Mettre en œuvre les activités prévues de manière virtuelle (par exemple avec E-Twinning) et dès que cela est possible, reprendre les mobilités physiques
2. Prolonger la durée de votre projet (en seconde intention – vous avez le temps d'évaluer la situation!)

Exceptionnellement et si dûment justifié, il est aussi possible d'invoquer la Force majeure.

1. Prolongation de la durée du projet



- Durée maximum: 36 mois (maximum autorisé dans le cadre du Coronavirus)
- Demande à envoyer au plus tard un mois avant la fin du projet
Formulaire spécifique sur le site de l'AEF:
<https://www.sg.cfwb.be/FDM/Controler?action=login&documentId=FDM&mediaType=ji.html&ids=userData,draftData>
- Décision commune mais demande introduite uniquement par l'école coordinatrice auprès de son agence nationale
- Une prolongation n'entraîne pas d'augmentation budgétaire.



2. Mesures spécifiques pour la mise en œuvre d'activités virtuelles

- a. Couverture des frais de « soutien individuel » dans le cadre des mobilités virtuelles à un taux réduit (15% du forfait prévu)
- b. Possibilité d'avoir recours aux coûts exceptionnels
- c. Modification des limites de transfert

Les modalités d'encodage dans le Mobility Tool seront précisées ultérieurement.

[Voir annexe III à la convention de subvention](#)

a. Activités virtuelles de mobilité d'étude/d'apprentissage/d'enseignement

Soutien individuel	Voir guide selon le type d'activité de mobilité	Forfait journalier/mensuel * Nbre de jours * Nbre de participants * 15%
--------------------	---	--

Ce que cela couvre :

Participation aux frais de soutien individuel des participants aux mobilités organisées de manière virtuelle. Les frais de soutien individuel prévus pour les « jours de voyage » sont inéligibles.

Exemple: 3 jours x 15 élèves = 45 x 8,70€ (15% de 58€) = 391,5€

Justificatifs :

- Encodage des participants dans le Mobility tool+
- Déclaration signée par l'organisation d'accueil précisant le nom du participant, l'objet de l'activité, ainsi que la date de début et de fin de l'activité virtuelle. (à fournir en cas de contrôle)
- Lien entre le participant et l'une des écoles partenaires (en cas de contrôle)

b. Coûts exceptionnels – Covid-19

Coûts exceptionnels	75% des frais éligibles	Max 50.000€/projet
---------------------	-------------------------	--------------------

Ce que cela couvre :

Achat/location d'équipement ou de services nécessaire pour la mise en œuvre d'activités de mobilité virtuelle dans le cadre du Coronavirus, même si aucuns fonds n'étaient prévus initialement dans le budget contracté.

Justificatifs à fournir au stade du rapport final:

- Facture originale spécifiant l'adresse et le nom du prestataire, le montant et la date de la facture
- Preuve de paiement
- Attention à la TVA
- En cas de contrôle: être en mesure de prouver qu'une recherche a été menée pour choisir l'option la meilleure au point de vue qualité-prix

c. Transferts de budget – Covid-19

Possibilité de transférer jusque 10% d'une ligne budgétaire vers les coûts exceptionnels pour acheter/louer du matériel ou des services liés à l'organisation de mobilités virtuelles

Force majeure



Procédure de reconnaissance des frais éligibles:

http://www.erasmusplusfr.be/actualite/detail/?tx_news_pi1%5Bnews%5D=353&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=ef57f31ee1d29ec5ed378cb1996d2758

- Définition: situation ou événement exceptionnel imprévisible échappant au contrôle du participant et n'étant pas imputable à une erreur ou négligence de sa part
- Evaluation du bien fondé de la demande au cas par cas!
- Force majeure à déclarer dans le Mobility Tool+
- Justificatifs à fournir (voir document sur notre site Internet)

